

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les conditions de la production monétaire dans le Péloponnèse durant l'Antiquité

Flament, Christophe

Published in:

Το νομισμα στην Πελοποννησο

Publication date:

2017

Document Version

Première version, également connu sous le nom de pré-print

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Flament, C 2017, Les conditions de la production monétaire dans le Péloponnèse durant l'Antiquité: ateliers civiques ou ateliers indépendants ? dans C Doyen & E Apostolou (eds), Το νομισμα στην Πελοποννησο: Νομισματοκοπεία, Εικονογραφία, Κυκλοφορία, Ιστορία Από την Αρχαιότητα έως και τη Νεότερη Εποχη. Πρακτικά συνεδρίου της ΣΤ' Συνάντησης αφιερωμένης στη μνήμη του Tony Hackens. Άργος, 26-29 Μαΐου 2011. Bulletin de Correspondance Hellenique. Supplement , vol. 57, Ecole française d'Athènes, Athènes, pp. 85-95, Le 6e Colloque des Amis du Musée de numastique, Argos, Grèce, 26/05/11.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Les conditions de la production monétaire dans le Péloponnèse durant l'Antiquité : ateliers civiques ou ateliers « indépendants » ?

Christophe FLAMENT

Professeur invité aux Facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles)

Suppléant à l'Université libre de Bruxelles

Chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain (Belgique)

RÉSUMÉ – On considère habituellement que chaque cité grecque disposait de son propre atelier monétaire pour réaliser ses émissions. Les similitudes stylistiques et les identités de marques monétaires relevées entre les monnaies argiennes et les autres productions du Péloponnèse à l'époque classique révèlent, au contraire, que des ateliers ont manifestement travaillé pour plusieurs cités différentes. D'autres indices de même nature laissent penser que ce mode d'organisation des frappes en ateliers « indépendants » était en place dans cette région depuis l'adoption de la monnaie à la fin de l'époque archaïque et jusqu'à l'époque de Septime Sévère au moins. Dans ces conditions, l'étude des monnaies argiennes ne peut pas être envisagée séparément de celle des autres monnayages péloponnésiens, ouvrant ainsi la voie à une numismatique des « grands ensembles ».

SUMMARY – It is generally held that each Greek city possessed its own mint to strike its coins. However, stylistical similarities as well as identities of mint marks between Argive coins and other Peloponnesian coinages of the Classical period reveal that in this region mints obviously worked for several different cities. Similar evidence suggests that this pattern of coin production was in place there from the inception of coinage in the late Archaic period to the Severan era at least. In such a scheme, Argive coins can not be considered separately from the other Peloponnesian coinages, paving thus the way for a “large sets” numismatic.

Le monnayage argien a connu une étonnante longévité : inauguré selon toute vraisemblance vers la fin de l'époque archaïque¹, il a perduré – avec toutefois de notables interruptions – jusqu'au III^e s. de n.è.² Il se révèle ainsi être une source de premier plan pour écrire l'histoire de cette cité. Mais, plus fondamentalement, le monnayage argien permet de poser de nombreuses questions de fond en matière d'histoire économique et monétaire en offrant un contrepoint particulièrement intéressant – et, à vrai dire, essentiel – au monnayage qui, peu ou prou, fait office de référence et de modèle pour l'ensemble du monde grec classique : le monnayage athénien.

À Athènes, comme nous avons tenté de le démontrer ailleurs³, les frappes monétaires étaient principalement destinées à écouler l'argent produit en abondance par les mines du Laurion. C'était donc les entrepreneurs miniers qui, en définitive, dictaient le rythme et l'ampleur des frappes monétaires opérées dans un bâtiment spécialement affecté à cette tâche, que nos sources dénomment « ἀργυροκοπιεῖον ». Il en allait tout autrement à Argos qui, à l'instar de

¹ La date du début du monnayage argien est en effet débattue : fin du VI^e s.- début du V^e s. pour BABELON E., *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. II, 1 (1907), col. 828, et WALKER A. S., Catalogue de la vente LHS Numismatik AG n° 96 du 8 mai 2006, p. 250 ; la date de 468 pour HEAD B. V., *Historia Numorum: a Manual of Greek Numismatics*, 2^e éd. (1967), p. 437 ; entre ces deux *termini* pour KRAAY C. M., *Archaic and Classical Greek Coins* (1976), p. 96.

² Cf. à présent FLAMENT Chr. et MARCHETTI P., *Le monnayage argien d'époque romaine (d'Hadrien à Gallien), ÉtPélop XIV* (2011).

³ Cf. notamment FLAMENT Chr., « L'atelier athénien. Réflexions sur la " politique monétaire " d'Athènes à l'époque classique », dans MOUCHARTE Gh. et al. (éds), *Liber Amicorum Tony Hackens, Numismatica Lovaniensia XX* (2007), p. 1-10.

l'écrasante majorité des cités ayant un jour signé des émissions monétaires, ne contrôlait aucun gisement argentifère. Pour frapper monnaie, Argos devait donc, au préalable, trouver du métal ainsi que – et c'est plus essentiel encore – des personnes capables de prendre en charge les opérations de frappe qui requièrent des savoir-faire tout à fait spécifiques. Dans de telles conditions, on conçoit aisément que frapper monnaie n'allait absolument pas de soi pour les Argiens et que chaque émission devait, en réalité, répondre à des impératifs précis qui n'étaient pas uniquement ceux de leur seule cité : certains phénomènes que l'étude du monnayage argien met en lumière ne peuvent s'expliquer, en effet, qu'en les replaçant dans le contexte beaucoup plus large d'une zone économique et monétaire où les différents monnayages péloponnésiens sont étroitement imbriqués. En somme, c'est la plupart des principes qui fondent habituellement les travaux numismatiques que l'étude du monnayage argien permet d'éprouver, comme l'illustre parfaitement le traitement des monnaies de l'époque classique.

1. LES « LOUPS » D'ÉPOQUE CLASSIQUE ET LES MONNAYAGES PÉLOPONNÉSIENS

Ces émissions se caractérisent par la présence de différents monétaires sous la forme de lettres et de symboles que l'on a (trop) rapidement identifiés à des signatures de magistrats. Pourtant, l'étude caractérisque démontre clairement qu'il ne faut pas chercher à établir une succession strictement linéaire entre ces différents marquages, comme cela aurait dû être le cas s'il s'était agi de la signature de tels magistrats⁴. À quoi correspondraient dès lors ces indications ? Il faut bien faire ici aveu d'ignorance, mais l'hypothèse la plus probable est qu'il s'agit de marques laissées par les ateliers, vraisemblablement destinées à permettre, le cas échéant, d'identifier les différents aspects de la production monétaire, *a fortiori* dans le but d'exercer un contrôle. Elles sont donc susceptibles de renvoyer à des réalités multiples : marques d'émission, signatures de chefs d'atelier ou d'équipes, de responsables de la préparation des flans⁵ ou de la frappe monétaire, sans exclure bien d'autres aspects encore que notre profonde méconnaissance du fonctionnement concret des ateliers monétaires grecs nous empêche, hélas, de déterminer.

Si l'on ne peut proposer de solution nette et tranchée quant à la signification de ces différents, c'est incontestablement en sortant des études de cas particuliers que l'analyse pourra progresser. On relève, en effet, de nombreuses identités de différents – qu'il s'agisse de lettres ou de symboles – entre les monnayages des cités du Péloponnèse, notamment au IV^e s. Ainsi, les émissions argiennes et corinthiennes de cette époque ont en commun de nombreux symboles : *croissant de lune, étoile à huit branches, arc, feuille de lierre, harpè, astragale, triskèle de croissants et dauphin*⁶. Le tableau suivant dresse quant à lui une liste – qui n'est certainement pas exhaustive – des identités de lettres :

⁴ Cf. à ce propos FLAMENT Chr., « Classement stylistique et essai de périodisation du monnayage au loup d'Argos », *RN* 165 (2009), p. 81-105 ; ID., *Contribution à l'étude des ateliers monétaires grecs. Étude comparée des conditions de fabrication de la monnaie à Athènes, dans le Péloponnèse et dans le royaume de Macédoine à l'époque classique, Études numismatiques* III (2010), p. 60-63 ; et ID., « Classement stylistique et essai de périodisation des monnaies au loup d'Argos. II : Les émissions du V^e s. », à paraître dans *RN* 168 (2012).

⁵ On songe ici naturellement aux termes de la convention conclue entre Phocée et Mytilène pour la réalisation de leurs monnaies d'électrum (cf. notamment TOD M. N., *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, t. 2 [1948], n° 112), où toute manipulation dans le titre du métal était sévèrement punie. Mais cf. également à ce propos les extraits suivants du *corpus* démosthénien : *C. Leptine* (XX), 167 et *C. Timocrate* (XXIV), 212.

⁶ Le symbole *dauphin* joue d'ailleurs, dans l'un comme dans l'autre monnayage, uniquement le rôle de marque secondaire.

AA	Corinthe, Argos, Sicyone
AP	Corinthe, Élis, Argos, Sicyone, Phénéos
API	Élis, Argos
AY	Alexandres de corinthe
AI	Corinthe, Élis, Argos, Sicyone, Hermioné, Égine, alexandres
AO	Corinthe et alexandres de Corinthe et drachmes ptolémaïque
△	Sicyone, Hermioné
EY	Corinthe, Sicyone, Égine, alexandres du Péloponnèse
EY⊙	Corinthe, Élis
NI	Corinthe, Argos, Égine
NO	Corinthe, Sicyone, Égine, alexandres de Corinthe et de Sicyone

Tableau 1 : identité de lettres au sein des monnayages péloponnésiens⁷

Est-ce là pure coïncidence que des cités proches géographiquement portent des marques identiques ? L'ampleur du phénomène peut en faire douter, d'autant que lorsque l'on peut comparer ce qui est comparable, on a nettement l'impression que les mêmes graveurs ont prêté leur talent aux monnayages concernés. Ainsi, J. A. W. Warren⁸ souligne à quel point la chimère figurant aux revers des trihémidrachmes corinthiens de sa série Va était proche de celle ornant les statères sicyoniens marqués *couronne/N* ou *I* (émis vers 330 ou un peu plus tard⁹), avant d'en conclure qu'elles devaient être de la même main (cf. **fig. 1**).



Fig. 1 : Comparaison entre la chimère des trihémidrachmes corinthiens et celle des statères sicyoniens

La monnaie argienne du V^e s. reproduite à la **fig. 2** constitue peut-être une illustration supplémentaire de ce phénomène que les Anglo-Saxons appellent *engraver-sharing*. De par son style et son orientation, le loup ne ressemble à aucun de ceux qui ornent les monnaies argiennes de la même époque. Étrangement, ce sont les protomés de biche des monnaies de Psophis qui offrent les parallèles les plus frappants : même orientation, mêmes cou et museau étirés, même manière de représenter l'articulation des pattes au moyen d'un globule prononcé, comme si le graveur de la monnaie argienne avait auparavant été mis à contribution pour les productions de Psophis.



⁷ Il s'agit d'une adaptation du tableau 1 figurant p. 58-59 de FLAMENT, *op. cit.* (n. 4).

⁸ WARREN J. A. W., *The Trihemidrachms of Corinth*, dans KRAAY C. M. *et al.* (éds), *Essays in Greek Coinage Presented to Stanley Robinson* (1968), p. 142.

⁹ Cf. la mise au point chronologique dans FLAMENT, *op. cit.* (n. 4), p. 64-73.

Fig. 2 Comparaison entre le loup d'une monnaie argienne et la biche d'une monnaie de Psophis

Les identités de marques relevées précédemment ainsi que les exemples d'*engraver-sharing* que l'on vient de passer en revue sont des particularités qui peuvent aisément s'expliquer si on admet que plusieurs cités du Péloponnèse s'adressaient en réalité au même atelier pour la réalisation de leurs émissions. Il n'est pas difficile de concevoir, en effet, que pour la majorité des cités – et pas uniquement celles du Péloponnèse – l'entretien permanent d'un atelier monétaire ne se justifiait absolument pas. Fr. de Callatay¹⁰ a estimé qu'un graveur employé à temps plein pouvait réaliser environ vingt-six coins par an ; or, les émissions annuelles de bon nombre de cités grecques n'en requéraient pas autant¹¹. D'ailleurs, la production monétaire y était intermittente du fait que, comme on l'a souligné à l'entame de cette étude, les cités péloponnésiennes ne disposaient pas de sources d'approvisionnement métallique régulières. Impossible, dans ces conditions, d'imaginer qu'elles aient consacré en permanence un bâtiment et un personnel spécifiques aux opérations monétaires. Lorsqu'elles souhaitaient frapper monnaie, il était pour elles beaucoup plus commode, comme le suggérait L. Robert¹², de s'adresser à l'atelier de plus grandes cités.

Mais pourquoi ne pas également envisager l'existence d'ateliers que l'on pourrait qualifier d'« indépendants » – car sans lien avec l'une ou l'autre cité –, spécialisés dans la fabrication monétaire et qui, pour vivre de leurs activités, n'avaient d'autre choix que de proposer leurs services à plusieurs cités ? Comme le souligne Chr. Feyel¹³, les documents épigraphiques relatifs au monde des artisans révèlent une très grande mobilité des ouvriers et des entrepreneurs grecs. Ils mettent également en évidence que le travail des métaux constituait un savoir-faire spécifique pour lequel on n'hésitait pas à faire appel à des personnes étrangères à la communauté civique. Dans ces conditions, on en arriverait à la situation quelque peu paradoxale où, d'un côté, les cités auraient dû fréquemment s'adresser à des étrangers pour réaliser de simples goujons tandis que, de l'autre, elles auraient toujours eu à disposition des artisans locaux pour prendre en charge la fabrication de leurs monnaies. C'est là un scénario d'autant plus improbable que les artisans monétaires étaient des métallurgistes très spécialisés, la frappe de monnaies requérant des savoir-faire spécifiques que ne devait guère maîtriser n'importe quel χρυσοποιός, ἀργυροκοπος ou χαλκίεύς¹⁴. Dans ce contexte, l'existence d'artisans monétaires se mettant au service des cités au gré des demandes est beaucoup moins incongrue qu'elle n'aurait pu le sembler *a priori*.

Elle l'est d'ailleurs d'autant moins qu'un tel atelier est en réalité attesté dans notre documentation épigraphique : la comptabilité relative au sanctuaire de Delphes (CD II, 75, I, 52) fait état, en effet, d'un certain Dexios, désigné comme ἀργυροκοπος, à qui avait été confiée, en 336, la réalisation du nouveau monnayage amphictionique¹⁵. Mais d'où venait ce Dexios ? Il suffit de comparer les statères amphictioniques, tant au droit qu'au droit qu'au

¹⁰ CALLATAÏ Fr. de, « On the Style of the 'Aitna Master' from Eastern Sicily », *Israel Studies in Archaeology* 3 (2004), p. 45.

¹¹ On peut consulter à ce propos ID., *Recueil quantitatif des émissions monétaires archaïques et classiques* (2003).

¹² ROBERT L., *Monnaies grecques : types, légendes, magistrats monétaires et géographie* (1967), p. 104-105.

¹³ FEYEL Chr., *Les artisans dans les sanctuaires grecs aux époques classique et hellénistique à travers la documentation financière en Grèce*, *BEFAR* 318 (2006).

¹⁴ Cf. à ce propos les expérimentations relatées dans FAUCHER Th., TÉREYGEOL Fl., BROUSSEAU L., ARLES A., « À la recherche des ateliers monétaires grecs », *RN* 165 (2009), p. 43-80.

¹⁵ Cf. à son propos FLAMENT, *op. cit.* (n. 4), p. 39-48, ainsi que les études de P. Marchetti : « Autour de la frappe du nouvel Amphictionique », *RBN* 145 (1999), p. 99-113, et « Révision des comptes à *apousiai* (CD II, 75-78) », *BCH* 123/2 (1999), p. 405-422.

revers, avec les monnaies des Locriens d’Oponte, d’Élis ou de Phénéos pour gager qu’il avait dû auparavant travailler dans ces régions. En effet, les profils des divinités au droit (cf. **fig. 3**) présentent de frappantes similitudes : le nez est dans le prolongement du front ; la lèvre supérieure est collée à la narine ; la bouche dessine un rictus inversé ; le menton est assez fort. Le traitement de la chevelure, des roseaux et de la boucle d’oreille est tout à fait identique sur les exemplaires des Locriens et de Phénéos ; ces éléments ont été adaptés sur les monnaies de l’Amphictionie – par l’ajout d’un épi de blé, exactement comme sur certains exemplaires de Phénéos – et d’Élis, probablement, dans ce dernier, cas pour répondre à la représentation traditionnelle d’Héra :



Fig. 3 Monnaies de l’Amphictionie de Delphes, des Locriens d’Oponte, d’Élis et de Phénéos

Les traits blancs sur la **fig. 4** démontrent, quant à eux, que l’on a manifestement suivi le même schéma pour réaliser les visages de l’Héraklès stymphalien et de l’Apollon delphien :



Fig. 4 : comparaison du profil de l’Héraklès stymphalien avec celui de l’Apollon delphien

Les similitudes tant au niveau stylistique que dans la forme des flans, la mise en page des types ainsi que dans la composition métallique¹⁶ sont trop frappantes pour être fortuites et ne pas faire admettre que Dexios avait dû participer à la réalisation de ces différents monnayages. Il aurait ainsi fait partie d’un atelier itinérant travaillant au gré des demandes dans le Péloponnèse et en Phocide, empruntant ainsi le même parcours que d’autres *ergônai* attestés dans la documentation épigraphique, notamment les Argiens Khrémôn¹⁷ et Nikostratos¹⁸ qui avaient travaillé de concert à la Tholos d’Épidaure et au sanctuaire de Delphes.

¹⁶ Cf. à ce propos GRANDJEAN C., *Les Messéniens de 370/369 au 1^{er} siècle de notre ère. Monnayages et histoire*, *BCH Suppl.* 44 (2003), p. 31, avec annexe 3, tableau 1.

¹⁷ FEYEL, *op. cit.* (n. 13), ÉPI 347 et D 147.

¹⁸ *Ibidem*, ÉPI 233 et D 99. Il est à noter que Chr. Feyel ne fait pas le rapprochement entre Delphes et Épidaure ; ce rapprochement est le fait de MARCHETTI P., « L’épikatallagè à Delphes, à Épidaure et chez Théophraste », dans MOUCHARTE Gh. *et al.* (éds), *op. cit.* (n. 3), p. 81.

2. FABRICATION EN ATELIERS « INDÉPENDANTS » : UNE CONSTANTE DANS LE PÉLOPONNÈSE

L'organisation des frappes en ateliers indépendants n'est néanmoins pas propre au Péloponnèse : c'est un phénomène que l'on rencontre également, à la même époque, en Campanie¹⁹, à Naples notamment²⁰, mais aussi en Crète²¹. Dans le Péloponnèse néanmoins, ce mode d'organisation semble aussi ancien que l'adoption de la monnaie elle-même. On ne peut qu'être frappé, en effet, par les nombreuses similitudes, tant techniques que stylistiques, que présentent les premières monnaies argiennes avec celles des cités voisines d'Héraïa, de Mantinée et de Cléones. Sur le plan technique, on relève ainsi la présence de deux petits carrés creux au revers qui correspondent, de toute évidence, à une technique de frappe particulière qui pourrait bien constituer la « marque de fabrique » d'un atelier. Sur le plan stylistique ensuite, certaines monnaies sont si proches que l'on croit y reconnaître le travail des mêmes artisans. Ainsi, le parallèle entre les drachmes argiennes et les premiers trioboles de Mantinée est frappant : même disposition et même mouvement de l'animal ; même ligne de globules entourée de deux traits pour figurer la ligne de terre (cf. **fig. 5**).



Fig. 5 : Comparaison entre le droit des drachmes argiennes et ceux des trioboles mantinéens

Les droits de certaines oboles de ces deux cités sont par ailleurs si proches que l'on ne peut que les attribuer au même graveur : sur le parallèle illustré à la **fig. 6**, on retrouve la même façon de disposer l'œil ou de dessiner les babines au moyen d'un trait courbe ; il s'agit là de détails qui ne trompent pas



Fig. 6 : Comparaison entre le droit d'une obole d'Argos et celui d'une obole de Mantinée

De nombreux éléments indiquent que les frappes postérieures à l'époque classique furent également réalisées au sein d'ateliers indépendants. Les identités de lettres relevées dans le **tableau 1** dépassent, en effet, le cadre des seuls monnayages civiques péloponnésiens, puisque certains parallèles impliquent des monnaies aux types d'Alexandre le Grand. Par exemple, le différent *NO* des poulains de la période V figure également sur des alexandres attribués à Corinthe ou à Sicyone de la toute fin du IV^e s. Cette identité n'avait pas échappé à

¹⁹ RUTTER N. K., *Campanian Coinage 475-380 B.C.* (1979), plus particulièrement le tableau de *die-transferences* p. 102.

²⁰ MARCHETTI P., « En guise d'épigraphie monétaire », dans *La monetazione di Neapolis nella Campania antica. Atti del VII Convegno del Centro internazionale di Studi numismatici – Napoli 20-24 aprile 1980* (1986), p. 443-463.

²¹ Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder et de comparer les trois exemplaires (n^{os} 232 à 234, pl. 14) illustrés dans MØRKHOLM O., *Early Hellenistic Coinage: from the Accession of Alexander to the Peace of Apamea (336-188 B.C.)*, GRIERSON Ph. et WESTERMARK U. (éds) (1991).

M. J. Price²² qui estimait que l'atelier corinthien avait pu prendre part aux émissions d'alexandres sicyoniens. En réalité, les deux cités s'étaient probablement adressées aux mêmes artisans monétaires pour produire leurs émissions d'alexandres, tout comme elles le faisaient auparavant, pensons-nous, pour leur monnayage civique. M. J. Price²³ estimait d'ailleurs que les alexandres de ces deux cités étaient si proches stylistiquement qu'il ne fallait guère hésiter à y reconnaître, dans certains cas, l'œuvre des mêmes graveurs.

Aux III^e-II^e s., la production des monnaies argiennes demeure étroitement liée à celle des autres cités péloponnésiennes : les premières séries au loup du III^e s. portent les différents *AP* ou *API*²⁴ que l'on retrouve également sur les plus anciennes séries de poids réduit²⁵ émises aux noms d'Élis et de Sicyone (cf. **fig. 7**).



Fig. 7 : monnaies éléenne, argienne et sicyonienne portant le différent « API »

Autres éléments qui dénotent que le phénomène est de toute évidence étendu : J. A. W. Warren²⁶ relevait des cas d'*engraver-sharing* entre des monnaies en bronze de Sicyone, de Mégare et de Phocide à la même époque. Enfin, ce mode d'organisation des frappes était toujours en place à l'époque romaine, comme le révèlent notamment des similitudes stylistiques entre des monnaies de l'époque de Septime Sévère portant des ethniques différents (cf. **fig. 8**) et, de manière plus incontestable encore, les cas d'« échanges » de coins entre cités²⁷ (cf. **fig. 9**), comparables à ceux qu'avait relevés K. Kraft²⁸ en Asie Mineure et d'autres, après lui, en Thrace²⁹.

²² PRICE M. J., *The Coinage in the Name of Alexander The Great and Philip Arrhidaeus*, *British Museum Catalogue* 77 (1991), p. 156, 159.

²³ *Ibidem*, p. 159.

²⁴ FLAMENT, *loc. cit.* (n. 4), p. 91.

²⁵ Sur ces questions de métrologie, on se reportera désormais à DOYEN Ch., *Études de métrologie grecque. Volume II : Étalons de l'argent et du bronze en Grèce hellénistique*, *Études numismatiques* 4 (2012), plus particulièrement p. 123-139.

²⁶ WARREN J. A. W., « Updating (and Datedating) the Autonomous Bronze Coinage of Sikyon », dans R. ASHTON (éd.) *Studies in Greek Numismatics in Memory of Martin Jessop Price* (1997), p. 358.

²⁷ Cf. à ce propos FLAMENT Chr., « Die et Engraver-Sharing dans le Péloponnèse entre le règne d'Hadrien et celui de Septime Sévère », *BCH* 131/1 (2007), p. 559-614.

²⁸ KRAFT K., *Das System der kaiserzeitlichen Münzprägung in Kleinasien. Materialien und Entwürfe* (1972).

²⁹ Notamment SCHULTZ H.-D., « Die-Sharing in Thrakien », *Anotazioni Numismatiche*, 3^e sér. (déc. 1999), p. 829-836; et GRIGOROVA V., « Neue Beiträge zur Erforschung der Münzprägung von Pautalia », *Anotazioni Numismatiche*, Suppl. XII au n° 29 (1998), p. 17.

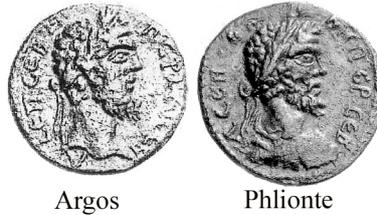


Fig. 8 : comparaison entre le droit représentant Septime Sévère sur une monnaie argienne et sur une autre de Phlionte



Fig. 9 : liaison de coins entre une monnaie de Telphusa et une autre de Psophis

3. QUELQUES CONSÉQUENCES DE L'ORGANISATION EN ATELIERS INDÉPENDANTS SUR L'ÉTUDE DU MONNAYAGE GREC

Une telle reconstitution des frappes est évidemment susceptible d'avoir d'importantes répercussions sur l'étude des monnayages grecs, notamment en termes de chronologie. En effet, si les monnaies issues du même atelier ne sont pas strictement contemporaines, on peut néanmoins considérer que l'écart chronologique qui les sépare ne doit pas être trop important. Ainsi, l'étude en parallèle des différents monétaires permet de dater résolument les fameux statères argiens à l'effigie d'Héra (**fig. 10**) du deuxième tiers du IV^e s.



Fig. 10 : statère argien à l'effigie d'Héra

Alors qu'on les mettait autrefois en rapport avec l'alliance conclue entre Élis et Argos en 421, C. M. Kraay³⁰, tirant notamment parti du témoignage des découvertes monétaires, avait proposé d'en abaisser la date d'émission après la bataille de Leuctres en 371. Le fait que certains statères argiens portent le différent ΔΙ que l'on rencontre également au sein des émissions corinthiennes des périodes IV et V d'O. E. Ravel plaide résolument en faveur d'une chronologie basse. D'ailleurs, si ces statères représentent effectivement au droit la statue de l'Héraion, ils ne peuvent être antérieurs à *c.* 370, puisque le sculpteur qui est l'auteur de cette statue n'est pas le « grand » Polyclète de la fin du V^e s., mais Polyclète « le Jeune » dont l'activité se situe précisément dans le courant du deuxième tiers du IV^e s.³¹. L'identité de marques entre ces statères et les trioboles au loup suggère par ailleurs que, contrairement à l'idée reçue, l'émission de statères n'avait pas interrompu celle des trioboles.

³⁰ KRAAY, *op. cit.* (n. 1), p. 101.

³¹ Voir à ce propos *Der Neue Pauly*, s.v. « Polykleitos 2 », t. 10 (2001), col. 66, et, tout récemment, KRITZAS Ch., *Οβολοί Αργολικοί*, dans *ΚΕΡΜΑΤΙΑ ΦΙΛΙΑΣ. Τιμητικός τόμος για τον Ιωάννη Τουράτσογλου*, t. I (2009), p. 19-21.

Mais ce mode d'organisation des frappes a également d'importantes répercussions sur l'étude iconographique et l'exploitation des représentations monétaires. Dans le cadre d'ateliers indépendants, les graveurs pouvaient ne pas être originaires de la cité émettrice ou n'avaient pas forcément l'objet ou le bâtiment à illustrer devant les yeux. Dans ces conditions, comme l'avait suggéré K. Kraft³² pour les émissions d'Asie Mineure, le choix des types dépendait peut-être autant – voire plus – de l'éventail iconographique à disposition d'un atelier que du contexte culturel des cités émettrices. Il paraît donc vain, dans ces conditions, de chercher à étudier les détails des bâtiments ou autres chefs-d'œuvre perdus à partir des seules représentations monétaires³³.

4. CONCLUSIONS

De telles prémisses invitent évidemment à un réexamen beaucoup plus large de l'organisation des monnayages grecs, car c'est le lien que l'on estimait indéfectible entre monnayage et cité qui se voit ici fondamentalement remis en question. C'est en effet uniquement en sortant du cadre étroit de la cité que l'on appréhendera correctement le phénomène monétaire grec. La numismatique ne peut plus se résumer à une superposition de *corpora* monétaires ; les différents monnayages civiques ne constituent, en réalité, que les éléments de plus vastes ensembles au sein desquels ils interagissent et se hiérarchisent en deux grandes catégories. D'une part les monnayages que l'on qualifiera de « principaux », comme celui d'Athènes à l'époque classique, les monnayages royaux à l'époque hellénistique et celui de Rome ensuite. Ils requièrent incontestablement un traitement spécifique, car chacun d'eux ne répond pas uniquement aux besoins de la seule cité émettrice, mais aussi de toutes celles qui, d'une manière ou d'une autre, y ont greffé leurs propres émissions monétaires – que l'on qualifiera de « secondaires » –, soit qu'elles en ont repris l'étalon ou des éléments iconographiques, soit qu'elles l'ont adopté en partie (en limitant, par exemple, leurs productions aux petites dénominations) ou intégralement, entraînant alors la cessation pure et simple de leurs propres émissions. Ainsi, le fait qu'Argos produisait uniquement des monnaies divisionnaires (inférieures à la drachme) indique, de toute évidence, que la cité était intégrée dans un système monétaire beaucoup plus large. La limitation aux petites dénominations ne signifie évidemment pas, comme on le conclut encore trop souvent, que l'horizon de l'économie argienne n'impliquerait que des transactions de faible ampleur. En réalité, les Argiens utilisaient pour les transactions plus importantes un autre monnayage qui ne peut évidemment qu'être, étant donné l'étalon auquel se réfèrent les monnaies argiennes, les statères dits « éginétiques ». Que la cité d'Argos, mais aussi beaucoup d'autres dans le Péloponnèse qui frappaient uniquement de petites dénominations – voire pas de monnaies du tout du tout – faisaient usage du monnayage à la tortue donneraient raison aux lexicographes Pollux³⁴ et Hésychius³⁵ qui faisaient de ces pièces le νόμισμα Πελοποννησιακόν, la monnaie du Péloponnèse.

C'est donc incontestablement en replaçant la monnaie dans une perspective systémique qu'il convient désormais de reconsidérer une série de situations que l'on a fait un peu trop vite découler de décisions politiques, notamment l'arrêt de nombreux monnayages égéens dans le courant de la seconde moitié du V^e s., où l'on voyait traditionnellement un effet du décret

³² KRAFT, *op. cit.* (n. 28), p. 94-96.

³³ Cf. à ce propos FLAMENT et MARCHETTI, *op. cit.* (n. 2), deuxième partie.

³⁴ Pollux, *Onomastikon*, IX, 74, 3.

³⁵ Hésychius, s.v. « χελώνη ».

monétaire IG I³ 1453³⁶. Les différents monnayages sont en fait étroitement imbriqués les uns dans les autres, d'où le fait que les vicissitudes rencontrés par l'un auront fatalement des répercussions sur les autres. C'est incontestablement dans cette perspective, c'est-à-dire en réfléchissant en termes de « numismatique des [grands] ensembles », comme le prônait T. Hackens³⁷ à la mémoire de qui ce colloque est dédié, qu'il faut aborder le monnayage argien, un monnayage intermittent qui fonctionne manifestement en symbiose avec les autres productions monétaires du Péloponnèse.

³⁶ FLAMENT Chr., « Faut-il suivre les chouettes ? Réflexions sur la monnaie comme indicateur d'échanges à partir du cas athénien d'époque classique », dans FAUCHER Th., MARCELLES M.-Chr. et PICARD O. (éds), *Nomisma : la circulation monétaire dans le monde grec. Actes du colloque international, Athènes, 14-17 avril 2010*, BCH Suppl. 53 (2011), p. 50-51.

³⁷ Notamment dans HACKENS T., « La métrochronologie et la numismatique des ensembles, aboutissements récents de tendances méthodologiques dans les études numismatiques », dans CARCASSONNE Ch. et HACKENS T. (éds), *Statistique et Numismatique*, PACT 5 (1981), p. 57-70.

Liste des figures :

Fig. 1 Comparaison entre la chimère des trihémidrachmes corinthiens et celle des statères sicyoniens (d'après WARREN, *loc. cit.* [n. 8], pl. 13, n^{os} 10 et 15).

Fig. 2 Comparaison entre le loup d'une monnaie argienne (d'après LHS Numismatik AG, vente 96, n^o 1009) et la biche d'une monnaie de Psophis (d'après Classical Numismatic Group, Mail Bid Sale 81, n^o 2722).

Fig. 3 Monnaies de l'Amphictionie de Delphes, des Locriens d'Oponthe, d'Élis et de Phénéos (d'après FLAMENT, *op. cit.* [n. 4], pl. III, n^{os} 2-5).

Fig. 4 Comparaison du profil de l'Héraklès stymphalien (d'après LHS Numismatik AG, vente 96, n^o 1704) avec celui de l'Apollon delphien (d'après GALANI-KRIKOU M. *et al.*, *Coins and Numismatics* [1996], p. 160).

Fig. 5 Comparaison entre le droit des drachmes argiennes (d'après Musée Numismatique d'Athènes, Π 359 [moulage conservé dans les dossiers de T. Hackens]) et ceux des trioboles mantinéens (d'après LHS Numismatik AG, vente 96, n^o 1447 [gauche], *ibidem* n^o 1448 [droite]).

Fig. 6 Comparaison entre le droit d'une obole d'Argos (d'après BABELON, *op. cit.* (n. 1) II/1, pl. 37, n^o 18) et celui d'une obole de Mantinée (d'après *ibidem*, pl. 38, n^o 31).

Fig. 7 Monnaies éléenne (d'après SELTMAN Ch. T., *The Temple Coins of Olympia* [1975], pl. 8, DJ-ζφ), argienne (d'après LHS Numismatik AG, vente 96, n^o 1140.2) et sicyonienne (d'après WARREN J. A. W., « The Autonomous Bronze Coinage of Sicyon, Part I », *NC* 143 [1983], pl. 58, n^o 1903) portant le différent « API ».

Fig. 8 Comparaison entre le droit représentant Septime Sévère sur une monnaie argienne (d'après LHS Numismatik AG, vente 96, n^o 1211.2) et sur une autre de Phlionte (d'après *ibidem*, n^o 149).

Fig. 9 Liaison de coins entre une monnaie de Telphusa (d'après LHS Numismatik AG, vente 96, n^o 1767) et une autre de Psophis (d'après *ibidem* n^o 1689).

Fig. 10 Statère argien à l'effigie d'Héra (KRAAY, *op. cit.* [n. 1], pl. 17, n^o 309).